



**GDK** Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

**CDS** Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

**CDS** Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

**IVHSM - CIMHS**

94\_3/ EMT

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Berne, le 30 janvier 2009

### **Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée: tous les cantons ont adhéré**

La Conférence des directeurs de la santé (CDS) prend connaissance avec satisfaction du fait que tous les 26 cantons ont adhéré à la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS). Le Comité directeur de la CDS a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2009 l'entrée en vigueur de la CIMHS.

Le fondement est ainsi posé de la planification et de l'attribution commune de la médecine hautement spécialisée inscrites dans la Loi sur l'assurance-maladie. Au moyen de la CIMHS, les cantons règlent la garantie de la coordination de la concentration de la médecine hautement spécialisée dans l'intérêt d'une prise en charge médicale conforme aux besoins, de haute qualité et économique. L'objectif visé est la planification commune des domaines et prestations de la médecine qui se caractérisent par leur rareté, par leur fort potentiel d'innovation, par un investissement humain ou technique élevé ou par des méthodes de traitement complexes.

L'Assemblée plénière des cantons signataires a nommé aujourd'hui l'organe de décision MHS, auquel incombe l'exécution de la Convention. Il institue un organe scientifique et un secrétariat de projet. L'organe scientifique MHS aura la responsabilité d'étayer scientifiquement les décisions de planification et d'attribution.

Les directeurs de la santé des cinq cantons avec hôpital universitaire et ceux/ celles de cinq autres cantons disposent d'un siège dans l'organe de décision. Ont été nommés par l'Assemblée

Carlo Conti, conseiller d'Etat, BS

Thomas Heiniger, conseiller d'Etat, ZH

Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, VD

Dr Philippe Perrenoud, conseiller d'Etat, BE

Prof. Dr Pierre-François Unger, conseiller d'Etat, GE

Dr. Markus Dürri, conseiller d'Etat, LU

Heidi Hanselmann, conseillère d'Etat, SG

Barbara Janom Steiner, conseillère d'Etat, GR

Patrizia Pesenti, conseillère d'Etat, TI

Ernst Hasler, conseiller d'Etat, AG

La présidence de l'organe de décision est confiée au conseiller d'Etat Dr. Markus Dürri, président, à Mme la conseillère d'Etat Heidi Hanselmann, viceprésidente.

Le 12 février 2009, l'organe de décision tiendra sa première séance et définira conjointement le profil des membres de l'organe scientifique et la procédure d'appel. Les travaux de planification concrets doivent démarrer dans la seconde moitié de l'année 2009. Les conditions d'une planifi-

MM\_Inkraft\_Wahl BO\_20090130\_f.doc

cation commune des domaines hautement spécialisés de la médecine sont ainsi réunies.  
L'objectif poursuivi est une prise en charge de haute qualité et efficace de la population ainsi qu'un renforcement de la place économique suisse.

La Convention intercantonale, le rapport explicatif s'y rapportant et d'autres documents figurent sur notre site web à l'adresse <http://www.gdk-cds.ch/291.0.html>.

**Renseignements:**

Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, président de la CDS, 021 316 50 00

Conseiller d'Etat Dr Markus Dürri, membre du Comité directeur de la CDS, 041 228 60 81

Elisabeth Marty-Tschumi, MPH, Secrétariat central de la CDS, 031 356 20 20